


<b>Numéro</b>	DL180126-KK01	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Finances locales – Fiscalité	
<b>Objet</b>	Vote des taux d'imposition directe locale pour 2018	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 15 février 2018

L'an deux mil dix-huit le quinze février à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Claude FROEHLY, Maire.

#### **Etaient présents :**

Monsieur Claude FROEHLY, Maire, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Monsieur Bernard LUTTMANN, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, adjoints, Madame Edith ROZANT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Madame Carine ERB, Monsieur Yves HAUSS, Madame Carolle HUBER, Madame Fabienne COSMO, Madame Catherine MILLOT, Madame Sonia DE BASTOS-LAUBER, Madame Sophie QUINTIN, Monsieur Jérémy DURAND, Monsieur Alain MAZEAU, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

#### **Etaient excusés :**

- Madame Séverine MAGDELAINÉ ayant donné procuration à Monsieur Claude FROEHLY
- Madame Huguette HECKEL ayant donné procuration à Monsieur Bernard LUTTMANN
- Monsieur Naoufel GASMI ayant donné procuration à Madame Sonia DE BASTOS-LAUBER
- Monsieur Jacques BIGOT ayant donné procuration à Monsieur Henri KRAUTH
- Monsieur Michel WAGNER ayant donné procuration à Monsieur Richard HAMM
- Monsieur Emmanuel LOUIS ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel BACHMANN
- Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE ayant donné procuration à Monsieur Jérémy DURAND
- Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS ayant donné procuration à Madame Martine CASTELLON
- Monsieur André KUHN ayant donné procuration à Monsieur Patrick FENDER

---

Nombre de conseillers présents :	26
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	9 février 2018
Date de publication délibération :	20 février 2018
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	20 février 2018

---

## II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

### 1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2018

L'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts et l'article 2 de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale donne aux assemblées délibérantes des collectivités locales et de leurs établissements dotés d'une fiscalité propre la faculté de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales.

Les bases auxquelles s'appliquent les taux d'imposition sont calculées par les services fiscaux et communiquées chaque année aux collectivités locales courant du mois de mars.

Il est proposé au conseil municipal de voter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, avant transmission par les services fiscaux des bases d'imposition prévisionnelles 2018, sans augmentation par rapport à 2017 :

Nature des taxes locales	Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition proposé 2018
HABITATION	17,03 %	<b>17,03 %</b>
FONCIER BATI	14,91 %	<b>14,91 %</b>
FONCIER NON BATI	59,00 %	<b>59,00 %</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le maintien des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'exercice 2018, conformément au tableau précédent.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte la présente délibération.

Pour : 28  
Abstentions : 7

Pour ~~extra~~trait conforme

Le Maire  
Claude FROEHLI